



EVENTIVES
YOUR EVENT PARTNER

Av. d'Auderghem 320
Oudergemlaan
1040 Bruxelles | Brussel
+ 32 (0) 2 647 46 00

www.eventives.com

CONDITIONS GÉNÉRALES • EVENTIVES

Article 1 – Clause générale

Le contrat est régi prioritairement par les conditions particulières puis par les présentes conditions générales. En cas de contrariété entre les présentes conditions générales et celles du client même communiquées postérieurement, ce dernier accepte que les présentes conditions générales prévalent. Les dérogations aux présentes conditions générales ne sont valables que si elles sont expressément acceptées par écrit par Event'ives. La non-exécution éventuelle de l'une ou l'autre clause n'est que le fait d'une pure tolérance et n'implique en rien la renonciation à l'application ultérieure desdites clauses. Les présentes conditions générales sont également disponibles sur le site www.eventives.be.

Article 2 – Formation du contrat

Seules les offres écrites de Event'ives sont valables. Leur délai de validité est limité à 30 jours calendrier. Elles n'engagent Event'ives qu'après acceptation inconditionnelle écrite du client en-deans ce délai.

Article 3 – Résolution – Résiliation

En cas de résolution - résiliation du contrat par le client plus de 60 jours, entre 30 et 60 jours ou moins de 30 jours calendrier avant sa date de réalisation, il sera dû, sans préjudice de dommages et intérêts, une indemnité égale respectivement à 30%, 50% ou 100% du montant facturé.

Article 4 – Prix

Les tarifs communiqués sont révisables en tout temps. Event'ives a le droit de modifier les prix de ses produits et services, si surviennent après la conclusion du contrat, des modifications des prix de l'énergie ou des matières premières ou des salaires ou de tout autre composant du prix de revient des produits et services. Le nouveau tarif est applicable à dater de son acceptation. Le silence du client en-deans les quinze jours à dater de la communication du nouveau tarif vaut acceptation de celui-ci. Les prix facturés par Event'ives sont hors taxes.

Article 5 – Factures et conditions de paiement

Le client est redevable de 50% du montant facturé dès son acceptation de l'offre de Event'ives, de 30% un mois avant l'exécution du contrat et du solde dans le mois de l'exécution de celui-ci. Toute somme non payée à son échéance est majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de retard de 10% ainsi que d'une indemnité forfaitaire de retard égale à 10%, rend exigible, de plein droit et sans mise en demeure, toute autre somme due quelle qu'en soit l'échéance et fonde Event'ives à invoquer, de plein droit, la résolution de tout ou parties des conventions conclues avec le client. L'acceptation d'une lettre de change n'entraîne pas de novation de dette.

Article 6 – Transport

L'expédition ou le transport ainsi que le (dé)chargement ont lieu par les soins du client et à ses frais exclusifs. Si, par exception, Event'ives se charge de ces opérations, elle le fait pour compte du client et n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, pour tout incident survenu au cours de celles-ci qui occasionnerait des dommages aux biens ou aux personnes du client, de ses préposés ou sous contractants. En cas de retard, perte partielle ou totale ou tous autres dommages provenant de l'expédition, du transport ou du (dé)chargement, le client doit exercer son recours contre le transporteur sans qu'il puisse, pour quelque motif que ce soit, refuser, diminuer ou retarder le paiement du prix dû à Event'ives.



EVENTIVES
YOUR EVENT PARTNER

Av. d'Auderghem 320
Oudergemlaan
1040 Bruxelles | Brussel
+ 32 (0) 2 647 46 00

www.eventives.com

Article 7 – Délai et mode de livraison

Seuls les délais de livraison figurant sur les offres écrites sont contraignants. Un retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu au paiement d'une indemnité ni à la résiliation du contrat s'il est dû à ou justifié par une modification de la commande par le client, une transmission tardive d'informations et/ou de documents, le non-respect des échéances de paiement ou un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les actes de vandalisme et toute cause faisant obstacle, de manière accidentelle, à la fourniture des produits ou aux prestations de services des sous-traitants de Event'ives.

Article 8 – Responsabilité

Le client s'engage à respecter scrupuleusement les instructions d'usage et de sécurité relatives aux produits fournis et aux services prestés. Leur non-respect dégage Event'ives de toute responsabilité laquelle est strictement limitée au remboursement du prix payé par le client à Event'ives, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts.

Article 9 – Propriété – Propriété intellectuelle

En cas de vente de ses produits, fournitures, créations ou réalisations, Event'ives en demeure propriétaire jusqu'au paiement intégral du prix. Event'ives est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits ou prestations fournies.

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation relative (1) aux produits fournis ou aux services prestés, (2) aux factures n'est recevable que si elle est formulée de manière circonstanciée par écrit dans les quinze jours (1) de la réalisation du contrat, (2) de la réception de celles-ci.

Article 11 – Solidarité

En cas de pluralité de clients, ceux-ci sont tenus solidairement et indivisiblement pour le tout à l'égard de Event'ives.

Article 12 – Tribunaux compétents et droit applicable

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution d'un contrat conclu avec Event'ives, les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont seuls compétents. Le contrat est soumis au droit belge.